



## **PUBLIC**

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 31 mars 2026 à 10 h 35 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Vincent Roy, Sonia Ben-Arfa, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Rachel M. Deslauriers, Adrian Corbo, Steve Moran, Isabelle Cousineau, Isabelle N. Miron, Tiffany-Lee Norris Parent, Marc Carrière, Catherine Craig-St-Louis, Luc Chénier, Chloé Bourgeois, Jean Lessard et Michael Korhonen formant quorum du comité.

Sont absents, madame la conseillère Julie Bélisle, messieurs les conseillers Timmy D. Jutras et Edmond Leclerc.

Monsieur le conseiller Vincent Roy préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Véronique Angers, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de Cabinet, Laurent Lavallée, directeur des communications du Cabinet, Bob Rioux, directeur des communications du Cabinet du conseiller désigné, Éric Pilote, conseiller stratégique du Cabinet du conseiller désigné et M<sup>e</sup> Véronique Denis, greffière, ainsi qu'Alexandra Aubry-Richard, directrice territoriale, centre de services de Hull, Dave Cassivi, directeur territorial, centre de services de Buckingham et Masson-Angers, Richard Kouamé, directeur, Finances, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Christian Riopel, directeur adjoint, Loisirs, sports et développement des communautés, Marie-Noële St-Pierre, cheffe de service, Loisirs, sports et développement des communautés et Sébastien Vallée, directeur, Loisirs, sports et développement des communautés.

### **CP20260331-P1**

#### **PLAN D'ACTION EN ÉTHIQUE, INTÉGRITÉ ET SÉCURITÉ**

Introduction par madame Bettyna Bélizaire.

Présentation par messieurs Sébastien Vallée et Christian Riopel, accompagnés de monsieur Yess Gacem.

L'objectif de la présentation est de recommander un plan d'action en matière d'éthique, de sécurité et d'intégrité dans les loisirs et les sports.

#### **RECOMMANDATIONS :**

##### **CP-SLSDC-2026-01**

Adopter le plan d'action éthique, sécurité et intégrité tel que recommandé par la Commission des loisirs, des sports et du développement communautaire (CLSDC) lors de sa séance ordinaire du 17 septembre 2025.

##### **CP-SLSDC-2026-02**

Mandater le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour la mise en œuvre du plan d'action et le suivi des résultats auprès du CLSDC.

##### **CP-SLSDC-2026-03**

Autoriser le trésorier à réserver au budget les sommes nécessaires de 80 000 \$ pour l'année 2027 afin de poursuivre la mise en œuvre du plan d'action, et ce, conditionnel à une approbation lors de l'étude budgétaire 2027.

**Une période de questions et de commentaires a lieu.**

Un questionnement est soulevé quant aux heures qui seront requises pour la mise en place de l'équipe spécialisée prévue à la page 19 et si l'embauche de ressources sera requise à ces fins. Des informations sont aussi demandées quant au suivi des dénonciations et des risques potentiels pour la Ville. L'objectif ultime derrière la présentation est de créer un réflexe auprès des professionnels et des organismes. Il n'y aura pas de création d'une équipe spécialisée, avec précisions sur les tâches attendues. Quant aux dénonciations, un outil sera mis en place pour assurer leur suivi. Il est souhaité d'aller plutôt dans l'accompagnement et la sensibilisation, pour éviter d'avoir à imposer des sanctions.

On souhaite faire un changement dans la culture. On demande à qui s'adressera le plan (partenaires avec qui on a des ententes ou utilisateurs des plateaux de la Ville), quels sont les objectifs de chacun des intervenants et quelles pourraient être les impacts sur les autres organismes (communautaires) non visés. Des précisions sont données quant aux organismes de sport et de loisir visés, pour lesquels légalement des mesures doivent être mises en place, avec explications. Un résumé des consultations réalisées est présenté. Il est confirmé qu'il s'agit principalement des responsabilités municipales.

Relativement aux outils d'évaluation pour la santé des organismes, des précisions sur les barèmes sont demandées. Il est aussi souhaité de connaître les critères d'évaluation des organismes, la façon dont la réglementation sera appliquée pour le contrôle de la présence des individus sur place et quelles sanctions pourraient être prises (page 21). Des échéanciers sont indiqués à la présentation, des précisions sur les différents éléments pourront donc être données au moment de leur élaboration. Différentes possibilités sont toutefois énumérées, à titre d'exemples.

Le plan est proposé en suivi de l'adoption du projet de Loi 45. Un questionnement est soulevé quant aux compétences municipales vs les obligations provinciales dans ce dossier (protecteur de l'intégrité en loisir et en sport). Il ne s'agit pas de dédoublements, ni d'obligations légales, mais d'un complément. On revient sur le volet de l'accompagnement et de sensibilisation souhaité, avant l'imposition de sanctions.

Relativement aux sanctions, le dossier est en démarrage, le processus sera précisé ultérieurement. Il est souhaité que les dossiers soient traités individuellement, selon chaque situation.

Il est apprécié que la Ville ne se dédouane pas de ces responsabilités, afin d'assurer la sécurité des athlètes de son territoire et leur permettre d'évoluer dans un milieu sain.

L'objectif n'est pas de passer un filtre additionnel lors de l'analyse de l'admissibilité d'un organisme, on vise encore ici l'accompagnement adéquat.

Les recommandations seront discutées à l'occasion de l'exercice budgétaire.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

1. Procès-verbal des procès-verbaux des assemblées ordinaires de la Société de transport de l'Ontario tenues les 12 décembre 2024, 26 juin et 28 août 2025

**Fin du comité plénier public à 11 h 25.**